

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT AUTORISATION
AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES RELATIFS AUX OPERATIONS IMMOBILIERES 882 ET 865**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 06 JUILLET 2018,

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET :

Cette délibération a pour objectif d'approuver les marchés supérieurs à 400 000€ HT, signés préalablement par le président, pour les deux opérations immobilières suivantes :

➤ **Opération 882 travaux de mise en application de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et des préconisations GN8 pour 10 bâtiments de l'université Clermont Auvergne**

Lot n°1 gros œuvre
Lot n°2 menuiseries extérieures
Lot n°3 métallerie serrurerie
Lot n°4 menuiseries intérieures
Lot n°5 plâtrerie peinture sols souples carrelage faïence
Lot n°6 ascenseur
Lot n°7 électricité
Lot n°8 plomberie sanitaire
Estimation totale des travaux = 1 776 300€ HT
La fin des travaux est prévue le 31 décembre 2019

➤ **Opération 865 travaux de restructuration partielle du bâtiment principal et CBRV sur le site Dunant**

Lot n°1 déménagement
Lot n°2 curage désamiantage gros oeuvre
Lot n°3 flocage
Lot n°4 étanchéité
Lot n°5 menuiserie extérieure/menuiserie intérieure
Lot n°6 cloison peinture
Lot n°7 faux plafonds
Lot n°8 revêtement de sols
Lot n°9 CVC plomberie
Lot n°10 gaz spéciaux
Lot n°11 équipement laboratoire
Lot n°12 électricité courant faible SSI
Lot n°13 salle blanche

Estimation totale des travaux = 6 907 000€ HT

La fin des travaux est prévue le 31 mars 2021

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver les marchés supérieurs à 400 000€ HT, signés préalablement par le président, pour les deux opérations immobilières précitées.

Membres en exercice : 37

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions: 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-07-06-21

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*